

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEEES 64 Subvention à l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 pour l'organisation d'un colloque intitulé " Y a-t-il du sacré dans la nature ? ".

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'Université Panthéon Sorbonne – Paris 1 pour l'organisation d'un colloque intitulé « Y a-t-il du sacré dans la nature ? ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF55014, du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.